Séance du mardi 18 septembre 2018 à 20h30 Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :

Mme Carol

BORLOZ-NEUFFER

Présents:

M. Michel

BASSE

Mme Cristina

DELLAMULA

M. Christophe

FAVRE

Mme Lorella

GLAUS-LEMBO

M. Bastien Mme Karen

GUEX

Mme Karen M. Olivier GUINAND JOSS

Mme Marie-France Mme Fabienne MUTILLOD

M. Georges

PITTELOUD RYCHNER

M. Noun Jacques
Mme Elisabeth

SANOU STALDER

Mme Elisabeth
Mme Julie

UDRY

Mme Aleksandra

VEGEZZI-BOSKOV

Mme Christine

VIZCAINO

Assistent:

M.

Wolfgang

HONEGGER

Maire

M Andreas M. Michel BAUMGARTNER STALDER Adjoint Adjoint

Excusés :

M. Joël

SCHMULOWITZ

+++

Ordre du jour :

- 1. Approbation des procès-verbaux des 19 et 26 juin 2018
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de la Mairie
- 4. Présentation du projet de budget 2019
- 5. Crédit d'investissement pour la réhabilitation de réseaux secondaires d'assainissement sis au chemin des Chênes de CHF 495'000.- (délibération)
- 6. Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- (délibération)
- 7. Propositions de la Mairie
- 8. Propositions individuelles et questions
- Divers
- 10. Huis clos (naturalisations)

+++

Mme BORLOZ, présidente, ouvre la séance à 20h35.

1. Approbation des procès-verbaux des 19 et 26 juin 2018

S'agissant du procès-verbal du 19 juin 2018, M. SANOU demande, p. 327, de supprimer le dernière phrase du §2 comme suit : « *[On entend quelques rires dans l'assemblée.]* ».

Mme GUINAND demande de modifier, p. 336, §2, comme suit : « Mme GUINAND aimerait faire remarquer que le DIP directeur d'établissement a tout récemment refusé l'intégration d'enfants frontaliers à l'école de Genthod, au motif que les classes seront surchargées. »

Mme STALDER demande de modifier, p. 337, point 9 de l'ordre du jour, l'unique § comme suit : « M. Mme STALDER demande à la Mairie qu'elle mette à jour les nouvelles fonctions… ».

M. SANOU demande encore de corriger, p. 327, §5, comme suit : « ... grâce à la p'tite petite poubelle verte et aux nouveaux containers... ». Mme PITTELOUD explique que c'est le nom officiel désignant ce dispositif. On peut en revanche ajouter des guillemets, comme suit : « ... grâce à la 'p'tite poubelle verte' et aux nouveaux containers... ».

Il n'y a plus de demande de modification.

Le procès-verbal du 19 juin 2018 est approuvé par 15 voix pour, soit à l'unanimité

S'agissant du procès-verbal du 26 juin, M. SANOU demande de modifier, p. 339, §6, comme suit : « ... de jalonner le processus et d'inscrire d'instruire le Conseil municipal dans le suivi des démarches. ». M. GUEX, auteur de l'intervention concernée, répond que la transcription reflète fidèlement son intervention.

La Présidente explique qu'un conseiller municipal peut demander de corriger l'orthographe dans l'intervention d'un autre conseiller municipal, mais pas le contenu même de cette intervention. M. GUEX s'excuse si son texte a été mal écrit! [Rires de l'assemblée.]

Aucune autre modification n'est demandée.

Le procès-verbal du 26 juin 2018 est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente transmet les communications.

Suite à l'article paru dans la Tribune de Genève concernant la situation du Creux-de-Genthod, le Conseil municipal a reçu des lettres de Mmes Véronique VIELLE et Claire-Lise GAUTHEY, toutes deux résidant hors de la commune. Ces lettres qui, du point de vue de la Présidente, ne présentent pas un « grand intérêt », sont à disposition du Conseil municipal.

Une lettre a aussi été reçue de M. ALBERS, qui « se plaint un petit peu du Creux-de-Genthod ».

La Mairie a reçu une pétition envoyée par M. François CREUX, habitant de la commune. Cette pétition demande d'interdire le trafic motorisé au chemin des Rousses. Un accusé de réception a été envoyé, et M. HONEGGER a déjà entrepris des démarches dans le sens de la pétition.

La sortie du Conseil municipal aura lieu les 25 et 26 mai 2019. La destination sera communiquée ultérieurement.

3. Communications de la Mairie

M. HONEGGER

Pétition chemin des Rousses

Comme déjà dit, un accusé de réception a été envoyé par la Mairie à M. CREUX. Faisant suite à cette pétition, la Mairie a adressé une lettre à M. Thierry MESSAGER, à la Direction générale des transports (DGT), sollicitant son préavis sur les diverses possibilités de modification du trafic sur ce chemin, précisant qu'une éventuelle réduction du trafic sur ce chemin rencontre l'assentiment de la Mairie.

Régulation de la circulation rue du Village

La Mairie a reçu un préavis favorable de la DGT concernant une interdiction de circuler dans la rue du Village, sur le tronçon compris entre les n° 4 et 27, interdiction à laquelle seraient soustraits les riverains. La Mairie a répondu par écrit qu'elle accepte la proposition de la DGT d'apposer le signal « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs » accompagné de la plaquette « riverains autorisés » pour permettre aux riverains ainsi qu'aux services communaux seuls d'emprunter cette voie. La Mairie a en effet constaté que dès que le trafic s'intensifie sur la route de Suisse, le trafic dans la rue du Village augmente également, les automobilistes préférant aussi éviter le stop de la route de Valavran. Cette mesure permettra de renforcer la sécurité sur cette voie.

Bains du Saugy

Suite à l'article paru dans la Tribune de Genève, la pataugeoire a été remplacée par des éléments de plateforme, ce qui a demandé une intervention relativement lourde. Une personne indépendante a été engagée pour vider les poubelles et assurer la propreté des toilettes, dimanche inclus. La Mairie prévoit de revoir son contrat avec la Capitainerie cantonale pour y inclure un nettoyage de la plateforme flottante, ceci afin d'éviter la prolifération des algues et l'encrassement de l'installation.

L'extension de la plateforme fixe le long du mur est très appréciée des Gentousiens, même si elle est moins ensoleillée l'après-midi.

> M. STALDER

Mérites gentousiens

Les conseillers municipaux sont invités à nominer des méritants parmi les habitants de la commune, si possible des personnes qui n'ont pas encore reçu cette distinction.

• Crèche intercommunale

Le conseil intercommunal de la crèche s'est réuni hier au soir. Pour l'année scolaire 2018-2019, les dix-huit places réservées à la Commune sont occupées à raison de 17.77 places, ce qui est réjouissant. Des bébés sont toutefois encore en liste d'attente en raison du manque endémique de places pour cette catégorie d'âge. Les quatre apprentis ont terminé avec succès leur apprentissage et trois d'entre eux restent employés de la crèche.

Vide-grenier

Le vide-grenier aura lieu ce samedi.

• Proches-aidants

Une réunion sur le thème des proches-aidants est prévue jeudi 20 septembre à la salle Gallatin, au centre communal. Un rappel a été envoyé à la commission concernée pour inviter ses membres à s'inscrire à cette rencontre sur un thème très intéressant. Trois ou quatre personnes sont d'ores et déjà inscrites comme proches-aidantes.

M. BAUMGARTNER

Circulation route de Collex via les chemins des Chênes et des Limites

Les travaux ont commencé il y a deux semaines, même si l'on n'observe encore aucune fouille.

La circulation sur la route de Collex en direction du lac est autorisée aux seuls bordiers jusqu'au chemin des Limites. En l'absence de contrôle, les voitures empruntent ce tronçon et bifurquent sur le chemin des Limites, puis le chemin des Chênes. Suite à plusieurs plaintes, la DGT, la Police et la Commune de Bellevue vont modifier le marquage et la signalisation, et interdire la descente de ce tronçon depuis le pont de l'autoroute. Ce changement devrait intervenir dans les quinze jours, d'après les services concernés.

• Utilisation de l'ESREC

Des plaintes se sont élevées contre l'utilisation de l'ESREC des Chânats par des résidents français et par des entreprises, qui ne sont pas autorisés à débarrasser leurs déchets sur le site. Le Groupement des communes de la rive droite du lac (GCRDL) a écrit ce printemps une lettre à M. HODGERS, Conseiller d'Etat en charge du dicastère. Voici sa lettre de réponse parvenue en mairie fin juin :

« [...]

Je vous remercie de votre courrier du 14 mai dernier au sujet de l'accès des véhicules immatriculés en France à l'ESREC des Chânats.

Au préalable, je vous prie d'excuser le GESDEC de n'avoir pas répondu à votre précédent mail, qui n'est malheureusement pas parvenu à son destinataire.

La question soulevée est tout à fait légitime et fait partie d'une réflexion globale menée au sein de la commission de gestion globale des déchets (CGGD) sur la gestion des ESRECs, car le système actuel a atteint ses limites.

Si, à ce jour, le règlement d'exploitation prévoit que tout véhicule peut se rendre aux ESRECs, indépendamment de sa provenance, des barrières de contrôle d'accès vont néanmoins être mises en place dans le but de réserver l'entrée aux habitants du canton de Genève et diminuer le nombre d'entreprises, lesquelles ne sont pas autorisées à venir y déposer leurs déchets. La mise en service de ce dispositif se fera en deux temps :

- 1. limitation du nombre de véhicules accédant à la plateforme afin de permettre au personnel de surveillance de mieux conseiller les usagers ;
- distribution de badges d'accès à la population genevoise.

Si la mise en place des barrières devrait être opérationnelle en septembre 2018, la distribution des badges pose davantage de problèmes logistiques et financiers, pour lesquels des solutions doivent encore être trouvées.

En espérant que ces éléments répondent à vos interrogations et à votre préoccupation, je vous prie d'agréer [...] l'expression de ma considération distinguée. »

4. Présentation du projet de budget 2019

M. HONEGGER indique qu'il présentera ce soir, comme il est de coutume à la rentrée, un projet de budget pour l'exercice suivant en « première lecture », à renvoyer aux commissions pour vote de la version définitive durant la plénière du mois de novembre.

Il commence par évoquer quelques faits marquants liés au budget 2019.

La structure des contribuables est telle en 2016 que 1% de la population, soit 14 personnes, assurent 83% des revenus fiscaux, contre 74% en 2014.

Le Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) ne figure pas dans le budget de fonctionnement, puisque la contribution communale à ce fonds prend la forme de délibérations d'investissement d'une durée de 30 ans. Les amortissements liés à ces délibérations figurent toutefois au budget, et sont destinés à se cumuler chaque année durant 30 ans. En l'absence d'amortissement extraordinaire, la durée totale de ces amortissements est estimée à 60 ans pour la Commune de Genthod. Pour 2019, l'amortissement est budgété à CHF 20'857.-, soit CHF 9'667.- de plus qu'en 2018.

La masse salariale 2019 augmente de 1%, soit environ CHF 12'000, par rapport à 2018.

La péréquation intercommunale augmente de CHF 5'724'088.- par rapport à 2018, passant de CHF 1'316'161.- à CHF 7'040'249.-. M. HONEGGER rappelle que la péréquation 2017 était particulièrement modeste en raison de la contribution exceptionnelle de la commune d'Anières. Heureusement, une provision de CHF 5'000'000.- exceptionnellement agréée par le Service de surveillance des communes permet d'envisager un budget 2019 à l'équilibre.

L'indice général de capacité financière (ICP) passe de 299.16 pour le budget 2018 à 526.28 pour 2019, soit presque le double. M. HONEGGER expliquera plus avant dans la présentation comment est calculé l'ICP.

Les indices définissant la péréquation montrent que Genthod fait figure de bon élève, avec un taux des centimes additionnels de 25 (Avully, en queue de peloton, présente un taux des centimes de 51), ce qui correspond à une valeur du centime additionnel de CH 119.31 (CHF 27.47 à Onex). Ceci explique pourquoi Genthod est si sollicitée dans le cadre de la péréquation intercommunale.

Pour 2019, les projections des revenus fiscaux communiquées en juin dernier par l'administration fiscale cantonale sont de CHF 8'523'500.- pour les personnes physiques (PP), soit CHF 350'100.- de moins qu'au budget 2018, et de CHF 506'000.- pour les personnes morales (PM), soit CHF 25'000.- de moins qu'au budget 2018. La taxe professionnelle non-encaissée est de CHF 1'128'870.-, contre CHF 699'259.- au budget 2018, un montant qui entre aussi dans le calcul de l'ICP. Les dernières estimations fiscales seront communiquées en octobre.

Les subventions accordées aux groupements, fondations, associations ne varient pas significativement par rapport au budget 2018.

Une vue d'ensemble du budget 2019 avec les projections fiscales de juin montre que si les revenus fiscaux baissent entre les budgets 2018 et 2019 (de CHF 9'404'600.- à CHF 9'029'500.-), les revenus immeubles augmentent (CHF 1'500'000.- à CHF 1'680'000.-), comme les « autres revenus » (CHF 587'316.- à CHF 689'000.-). Les charges augmentent aussi de CHF 11'433'650.- à CHF 11'675'367.-. Le budget 2018 avait été voté avec un bénéfice de CHF 58'266.-, celui de 2019 est proposé avec une perte de CHF 276'867.-.

Les documents seront distribués aux présidents de commission le 19 septembre en cours de journée. Chaque commission reçoit le budget la concernant, sauf la commission des Finances, qui reçoit le budget dans son entier.

M. HONEGGER souhaite expliquer ensuite comment on procède au calcul de l'ICP. Il dit s'être interrogé en effet sur les raisons pour lesquelles Genthod est si désavantagée dans le cadre de la péréquation. Dans ce calcul, les rapports suivants sont pris en considération pour établir une comparaison avec les autres communes : le revenu par nombre d'habitants (2'794), par nombre d'élèves dans les écoles communales (150), par rapport à la surface du domaine public (93'639 m²) à charge de la Commune, et le taux des centimes additionnels (25).

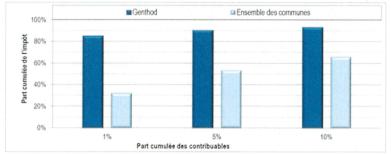
Il démontre en direct, à l'aide d'une feuille de calcul, de quelle manière une modification de ces valeurs impacte l'ICP de la Commune, et donc sa contribution à la péréquation financière. Pour l'exemple, une augmentation du taux des centimes additionnels à 30 cts augmenterait les revenus fiscaux à environ CHF 10'800'000.-, mais ne modifierait pas la capacité financière. Une augmentation de la surface du domaine public à charge de la Commune à 120'000 m² réduirait en revanche l'ICP. Finalement, une augmentation du nombre d'élèves dans l'école communale, qui a une capacité résiduelle de 120 élèves, à 250 élèves diminuerait l'ICP d'environ 11%, et permettrait d'économiser au moins un à deux millions dans le cadre de la péréquation. On comprend mieux pourquoi les communes tiennent à leurs élèves de primaire! Il précise que les ICP des trois exercices précédents sont pris en compte pour établir la péréquation.

Il remercie les conseillers municipaux de leur attention, et leur recommande de renvoyer ce projet de budget à la commission des Finances.

Structure de nos contribuables

Impôts des personnes physiques imposées au barème ordinaire, année fiscale 2016 Concentration de l'impôt





- En 2016, 1%* assure 83% de nos revenus fiscaux.
- En 2014, 1%* assurait «seulement» 74% de nos revenus
- *1% = 14 personnes

Proposition de budget 2019: quelques éléments

		٩	V	ļ	1
В	L	1			

Budget 2018	Budget 2019	ECART
Fr. 11'390	Fr. 20'857	+Fr. 9'667
alariales de 1%		+Fr. 12'000
Fr. 1'316'161	Fr. 7'040'249	+ Fr. 5'724'088
	+ Fr. 5'000'000	
299.16	526.28	+ 227.12
	Fr. 11'390 alariales de 1% Fr. 1'316'161	Pr. 11'390 Fr. 20'857 slariales de 1% Fr. 1'316'161 Fr. 7'040'249 + Fr. 5'000'000

^{*} A la suite de la présentation de la première lecture du budget suivent des explications sur le calcul de l'indice de capacité financière, très important pour Genthod.

Indices servant à la péréquation

Commune	Centimes additionels 2019	Valeur du centime PP+PM par habitant	Indice de la capacité financière 2018	Indice de la capacité financière 2016
Avully	51	29.33	34	31.44
Bellevue	41	91.53	92	124.78
Collex-Bossy	46	43.85	44	38.93
Collonge-Bellerive	30	101.88	170	156.13
Genève	45.5	81.45	113	116.14
Genthod	25	119.31	319	373.77
Onex	50.5	27.47	42	41.51
Versoix	45,5	39.69	54	50.19

Productions fiscales



	Budget 2018	Budget 2019*	Ecart
Impôts personnes physiques	8'873'600	8'523'500	-350′100
Impôts personnes morales	531'000	506'000	-25'000
Productions fiscales 2019 *	9'404'600	9'029'500	-375′100
Taxe professionnelle non perçue	699'259	1'128'870	

^{*} Selon estimation de juin 2018, chiffres définitifs en octobre

GROUPEMENTS, FONDATIONS, ASSOCIATIONS, ...

	W	
	Budget 2018	Budget 2019
SIS POMPIERS	135′715	143'488
OFFICE ETAT CIVIL, PREGNY	27′000	*27′000
FAS'E	21′305	21'890
GIAP	223'497	241'881
CIDEC	2′757	2′582
SIACG	31'950	30'513
ACG	10'000	10′100
STADE MARC-BURDET	55'000	68'750
VIGNE BLANCHE	115'000	*115′000
CRECHE POP E POPPA (18 places)	450'000	470'000
CRECHE GIC	4′500	700
ORPC VALAVRAN	37'624	37′104

^{*} chiffres provisoires, en attente de confirmation

Vue d'ensemble du budget 2019



	Budget 2018	Budget 2019
Impôts	9'404'600	9'029'500 *
Immeubles	1'500'000	1'680'000
Autres revenus	587'316	689'000
Charges	- 11.433.650	- 11'675'367
Bénéfice / Perte	58'266	- 276'867

^{*} Selon estimation de juin 2018, chiffres définitifs en octobre

Mme MUTILLOD, présidente de la commission des Finances, remercie M. HONEGGER de cette présentation de budget, un sujet qui reste complexe.

La Présidente procède au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER

par 15 voix pour, soit à l'unanimité

le renvoi du projet de budget 2018 aux commissions.

5. Crédit d'investissement pour la réhabilitation de réseaux secondaires d'assainissement sis au chemin des Chênes de CHF 495'000.- (délibération)

La Présidente demande si quelqu'un souhaite intervenir.

M. HONEGGER explique que le branchement des services sur ce chemin, et particulièrement les réseaux d'assainissement des eaux claires et eaux usées, était inclus dans la délibération liée au centre de voirie.

Après réflexion et discussions avec le département compétent, on a constaté qu'un propriétaire privé n'est pas branché au réseau secondaire. Le présent crédit a pour visée de raccorder cette propriété au dit réseau. Une partie (environ CHF 350'000.-) des amortissements liés seront pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente donne lecture du projet de délibération, qu'elle soumet ensuite au vote :

Proposition du Maire relative à la construction de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées sis au chemin des Chênes.

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Genthod adopté par le Conseil municipal et approuvé par le Conseil d'Etat le 27 juin 2012 ;

vu la nécessité de prolonger les collecteurs du secteur du chemin des Chênes, pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau ;

vu la coordination de ces travaux avec ceux nécessaires pour la construction d'un centre de voirie sur la parcelle n° 563, tels qu'amenée de l'ensemble des services utiles ;

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs civils Buffet Boymond par le Maire pour l'étude de ce projet d'assainissement dans la zone située au chemin des Chênes, en zone de construction 5 ;

vu le projet de construction élaboré par le bureau d'ingénieurs civils Buffet Boymond, daté du 19 juillet 2018, qui prévoit CHF 491'766.- selon le devis relatif au projet ainsi que les plans annexés à la présente délibération ;

vu l'examen technique du dossier effectué par le Département du territoire (DT), plus particulièrement la Direction générale de l'eau, et la validation du projet par cette dernière ;

vu l'approbation du plan financier en cours, en vue de la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA :

vu le dépôt d'autorisation de construire en date du 9 mai 2018 et la délivrance de celle-ci par le Département du territoire (DT) en date du 19 juin 2018 ;

vu l'information faite par le Département aux propriétaires riverains impactés par la construction de ces collecteurs ;

vu le préavis positif de la commission du Génie Civil de Genthod lors de sa séance du 28 août 2018 ;

vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission des Finances de Genthod lors de sa séance du 10 septembre 2018 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

sur proposition du Maire;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER par 15 voix pour, soit à l'unanimité

- D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 495'000.- destiné aux travaux de construction des collecteurs du secteur du chemin des Chênes.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 3. D'amortir la dépense de CHF 495'000.- au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.33003 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

- 4. De prendre acte que le crédit relatif à la création des collecteurs sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.46120.
- 5. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.
- 6. De subordonner cette délibération à l'approbation du projet et à la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA.
- M. HONEGGER remercie l'assemblée.

6. Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- (délibération)

La Présidente demande s'il y a des demandes de parole.

M. HONEGGER remercie la commission des Finances pour les discussions très instructives menées sur le sujet. Il propose que la commission, si elle désire donner suite à ce crédit, le renvoie en commission Environnement.

Selon la demande de la commission, une lettre a été adressée au directeur du bureau Oxalis, mandaté pour choisir et planter les essences dans le préau de l'école aux abords du centre communal, et qui ne semblent pas être adaptées à leur site d'implantation. Il donne lecture de la lettre en guestion :

« Monsieur,

Votre bureau a été mandaté en son temps pour l'aménagement de la place du centre communal en y plantant des arbres haute-tige qui, comme vous le savez, ont dû être remplacés en raison de leur mauvais état de santé.

Les neuf tulipiers plantés alors présentent à ce jour des imperfections quant à leur état sanitaire. Des échaudures conséquentes, probablement dues à un milieu défavorable, provoquent des nécroses qui entraînent un dépérissement inexorable de ces arbres à court terme, qui vont devoir, encore une fois, être remplacés.

Dès lors, nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer sur les motivations qui vont ont poussé à choisir de planter cette essence, qui supporte mal l'ensoleillement, sur une parcelle justement fort exposée, ce qui va mener à son remplacement et engendrer de fort coûts et des contraintes écologiques non négligeables. »

Mme DELLAMULA dit la grande préoccupation du PLR pour les arbres de la commune, et son souci qu'ils ne soient pas « liquidés prématurément ». Elle propose un renvoi en commission Environnement afin de clarifier ce dossier.

Il n'y a pas d'autre demande de parole et la Présidente procède au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER

par 13 voix pour, et 2 abstentions

le renvoi de ce dossier à la commission Environnement.

Mme VEGEZZI demande pourquoi l'on replante des essences inadaptées à leur site d'implantation. M. HONEGGER explique qu'un premier remplacement avait été nécessaire en raison du pourrissement des racines suite à un excès d'arrosage, à un moment où le problème de l'exposition excessive n'était pas connu.

7. Propositions de la Mairie

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

Déchetterie des Chânats

M. RYCHNER indique que son projet de proposition individuelle liée à la situation de la déchetterie des Chânats a reçu une réponse à travers la communication de l'initiative du GCRDL.

Trafic à la route de Rennex

Mme GUINAND rappelle sa demande de modification de signalisation concernant le trafic à la route de Rennex. Elle a constaté que l'interdiction du passage en direction du lac a été levée durant le weekend. La situation reste toutefois difficile les jours de semaine pour les riverains qui souhaitent rejoindre Genthod depuis Collex-Bossy et qui doivent, en raison de l'interdiction, et désormais des travaux sur la route de Collex, dévier leur itinéraire par les routes de Vireloup et de Valavran, ou par l'entrée de Versoix. Elle réitère sa demande de réserver aux riverains l'accès de la route de Rennex en direction du lac, ou alors de limiter le trafic aux heures de pointe seulement (7h-9h). M. HONEGGER rappelle que la décision de limiter la circulation dans le village a été prise par la DGT, et que le trafic dans ce sens est sis sur territoire belleviste. A ce jour, le seul compromis obtenu après de longues discussions est la solution actuelle. Le dépôt d'une pétition est toujours possible, mais il faut savoir que la situation est vouée à s'aggraver lorsque les travaux s'intensifieront sur la route de Suisse, et que le trafic ne pourra s'y faire que dans un sens dans toute la localité.

Droits de superficie du Creux-de-Genthod

M. FAVRE fait part de la position du GIG sur la situation au Creux-de-Genthod :

« Mmes et MM. les Conseillers municipaux,

La presse s'est fait l'écho durant cet été de la situation des DDP (droits de superficie) du Creux-de-Genthod arrivant à échéance et de la situation des bénéficiaires de ces derniers.

Le GIG souhaite que cet automne un terme satisfaisant si possible à l'ensemble des parties puisse être trouvé.

Une séance de la commission des Bâtiments est agendée pour le 25 septembre prochain, consacrée au budget de cette dernière. Nous proposons que, préalablement à cette séance, une commission des Bâtiments à l'ordre du jour spécifique au Creux-de-Genthod et ouverte à l'ensemble du Conseil municipal soit convoquée.

Le détail de l'ordre du jour de cette séance est proposé comme suit :

- 1. point de situation de la part de M. le Maire dont :
 - a. état général des discussions entre Mairie et superficiaires ;
 - b. estimations financières des biens validées par les superficiaires et éventuelles divergences restantes :
 - c. présentation des solutions proposées suite au rachat des murs présenté par la Mairie ;
- 2. calendrier de l'opération ;
- 3. vote du préavis de la commission sur les solutions proposées, superficiaire par superficiaire ;
- 4. vote éventuel du préavis, si nécessaire, de la commission sur une feuille de route à la Mairie pour la résolution des cas litigieux ;
- 5. vote du préavis de la commission sur le budget de rachat des murs.

Il est de notre avis indispensable que cette commission élargie puisse se tenir dans les meilleurs délais. »

M. FAVRE dit avoir constaté, suite à une discussion avec le président de la commission des Bâtiments, qu'une nouvelle séance de commission vient d'être convoquée. Il espère que c'est ce sujet qui sera discuté.

M. HONEGGER répond que deux séances de commission sont agendées, dont l'une pour présentation du devis général des constructions à la route de Malagny. M. FAVRE demande s'il est possible de convoquer le plus rapidement possible une commission pour aborder les points qu'il vient d'évoquer. M. SANOU répond que la commission des Bâtiments se réunira le 25 septembre à 20h30 pour traiter le budget. M. HONEGGER répond qu'il préparera une vue d'ensemble de la situation des DDP du Creux-de-Genthod pour présentation à cette date devant la commission. M. FAVRE propose de convoquer une commission élargie au Conseil municipal avant la commission des Finances. M. HONEGGER répond qu'il manque encore certains éléments. Trois propriétaires privés n'ont pas encore répondu à l'offre de la Commune et un troisième expert devra être mandaté. Sachant que la majorité des propriétaires souhaite répondre favorablement à la proposition de la Commune, un budget connu à 85% peut être présenté. Les loyers proposés aux propriétaires, majoritaires, qui souhaitent demeurer dans leur logement actuel ne sont pas encore fixés. Comme demandé par délibération, la Mairie est accompagnée dans ce processus par Me BELLANGER, qu'elle a rencontré ce jour même.

M. FAVRE rappelle que le GIG aimerait aussi pouvoir recevoir une présentation des solutions proposées suite au rachat des murs.

La Présidente résume que M. FAVRE souhaite que la commission des Bâtiments soit convoquée assez rapidement, et elle demande au président de la commission de proposer une date. M. STALDER indique qu'une place est disponible le 9 octobre à 18h30. La Présidente transmet donc au président de la commission des Bâtiments la demande du GIG de convoquer à cette date la commission dans sa configuration élargie au Conseil municipal, pour traiter l'ordre du jour proposé par le GIG.

Compte rendu communal

Mme STALDER demande si le compte-rendu administratif est terminé, et s'il a été distribué à la population. M. HONEGGER répond qu'il est sous presse.

9. Divers

Politique des parkings sur la commune

Mme GUINAND fait part d'une communication du GIG :

« Messieurs les membres de l'Exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En novembre 2014 déjà, dans une intervention lors du Conseil municipal, le GIG avait appelé à une politique des parkings à l'échelle de la commune, car un règlement au cas par cas ne ferait que déplacer le problème, qui se situait à l'époque sur le chemin Pré-Félix.

Quatre ans plus tard, la problématique du stationnement devient toujours plus aiguë dans notre commune – et concerne désormais plus particulièrement les abords des gares du Creux-de-Genthod et de Genthod-Bellevue, dont l'attrait est renforcé par l'introduction des trains au quart d'heure, ainsi que long du chemin de la Gandole.

Ce dernier constitue à notre sens la première priorité d'action, car on y observe de nombreux véhicules qui restent stationnés pendant plusieurs jours. A nos yeux, les places de parking du chemin de la Gandole n'ont pas pour vocation de permettre du stationnement de longue durée. Le GIG propose donc que la durée de parcage autorisée y soit réduite à 15h et contrôlée, afin de libérer les places occupées par les véhicules-ventouses. Ainsi, en journée, les usagers de la place de jeux pourront bénéficier de places de stationnement, de même que les personnes fréquentant le centre de formation de l'Etat de Genève, tandis que ces mêmes places seront disponibles en soirée pour le public des spectacles se déroulant au centre communal, en complément de celles situées sur le chemin de la Pralay.

Parallèlement, il conviendrait de limiter aussi la durée de stationnement autorisée sur le chemin de la Pralay, au-delà des places situées devant l'épicerie qui sont déjà en zone bleue courte durée. Sans quoi, le problème des véhicules-ventouses ne fera que s'y déplacer.

A terme, ce constat vaut d'ailleurs pour l'ensemble de la commune, raison pour laquelle le GIG réitère son souhait qu'une véritable stratégie en matière de parkings soit élaborée, afin d'être prêt à réagir rapidement si des mesures prises de manière localisée, par exemple sur les chemins de la Gandole et de la Pralay, pour résoudre un problème de stationnement occasionnent des ennuis du même ordre ailleurs dans le village. »

M. BAUMGARTNER répond que le parking du chemin de la Gandole est propriété du Canton, qui est donc compétent dans ce dossier. Sollicité par la Mairie, celui-ci a répondu qu'il envisageait de limiter le stationnement à 8h et non 15h, cette dernière durée étant très difficile, voire impossible, à contrôler. S'agissant du chemin de la Pralay, il fait remarquer que le stationnement est défini en général par la commission Mobilité.

10. Naturalisation (huis clos)

En l'absence de dossiers de naturalisation à présenter au Conseil, ce point est annulé.

SÉANCE LEVÉE À 21H45.

La Secrétaire du Bureau Fabienne PITTELOUD

La Présidente/ Carol BORLOZ-NEUFFER

La Secrétaire Ariane HENTSCH CISNEROS